



Conseil économique et social

Distr. générale
15 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles

Tables rondes ministérielles : bonnes pratiques en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, notamment pour la prise en compte et la valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés

Résumé de la Présidente

1. Le 11 mars 2019, la Commission de la condition de la femme a tenu deux tables rondes ministérielles sur la question des bonnes pratiques en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, notamment pour la prise en compte et la valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés, au titre du thème prioritaire intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Les participantes et participants aux tables rondes ont évoqué leurs expériences, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques dans ce domaine, en mettant en relief les différents plans directeurs et cadres législatifs nationaux ainsi que les mesures ayant eu des retombées concrètes pour les femmes et les filles.

2. La Ministre kényane de la fonction publique, de la jeunesse et du genre, Margaret Kobia, a présidé la première table ronde, et formulé des observations liminaires. Les ministres et responsables de haut niveau de 21 États Membres et un observateur ont participé à la première table ronde. La Directrice exécutive adjointe du Centre du commerce international, Dorothy Tembo, a résumé les grandes idées et conclu les échanges. La Vice-Présidente de la Colombie, Marta Lucía Ramírez, a présidé la deuxième table ronde et formulé des observations liminaires. La Conseillère présidentielle pour l'égalité des femmes de la Colombie, Ana María Tribín Uribe, lui a succédé à la présidence de cette table ronde, à laquelle les ministres et responsables de haut niveau de 16 États Membres ont participé. La Directrice exécutive adjointe de



l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Ása Regnér, a résumé les grandes idées et conclu les échanges.

Coordination et intégration des modes d'action

3. Les participantes et participants ont évoqué la nécessité de procéder de façon intégrée pour améliorer la conception et les prestations des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables dans l'intérêt des femmes et des filles. L'accent a été mis sur le fait que, pour réduire plus rapidement la pauvreté et mieux prévenir les crises, afin de parvenir au développement durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convenait de miser sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes et de faire une place centrale à ces questions lors de l'élaboration des politiques.

4. Les participantes et participants ont rendu compte des progrès accomplis pour supprimer des textes législatifs et des politiques les dispositions à caractère discriminatoire afin d'améliorer l'accès des femmes aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables. Ils ont appelé à l'instauration de cadres juridiques et politiques qui tiennent compte des questions de genre et soient mis en œuvre par des institutions solides prévoyant une réelle participation des femmes et des filles. Il importait également que soient débloqués des crédits budgétaires plus importants et que soient mis en place des dispositifs publics de responsabilisation pour que l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes puissent enfin devenir une réalité dans ces domaines. À cet égard, il convenait de pouvoir compter sur un solide corpus de statistiques genrées actualisé, notamment en procédant régulièrement à des enquêtes sur l'emploi du temps des femmes et des hommes.

Prise en compte et valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les systèmes nationaux de protection sociale et les services publics

5. Les participantes et participants ont appelé l'attention sur la valeur des soins et travaux domestiques non rémunérés et leur importance pour le bien-être des sociétés et l'économie des pays. À cet égard, ils ont mis en exergue ce qu'impliquait cette situation pour les femmes et les filles, qui assument la majorité de ces tâches. Il a été souligné qu'en investissant dans les systèmes de protection sociale, les services publics et les infrastructures durables, il était possible de faire en sorte que les soins et les travaux domestiques soient pris en compte, valorisés et mieux répartis. Certaines personnes ont argué en faveur de programmes de protection sociale qui valorisent le temps consacré aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés, par exemple au moyen de régimes de retraite universels non subordonnés au versement de cotisations, et de l'octroi de « crédits pour soins donnés » dans le cadre des régimes contributifs. Des exemples de transferts sociaux (transferts monétaires assortis ou non de conditions, pensions sociales, allocations d'invalidité), de mécanismes d'assurance sociale et d'autres mesures visant à améliorer la sécurité financière des familles à faible revenu ont été donnés. À cet égard, il a été souligné qu'en améliorant l'accès des femmes aux transferts sociaux, on leur permettait de peser davantage sur les décisions prises dans leur ménage.

6. Les participantes et les participants ont reconnu que le marché du travail avait une incidence sur la répartition inéquitable des soins et des travaux domestiques non rémunérés. Ils sont revenus sur ce qui avait déjà été fait pour instaurer des conditions favorables à la participation des femmes au marché du travail et à leur avancement économique et pour soutenir les femmes dans les efforts qu'elles déploient. Ils ont aussi évoqué les réformes juridiques et politiques susceptibles de permettre aux femmes de concilier travail et responsabilités familiales, et d'encourager un partage égal de ces responsabilités entre femmes et hommes, tels les congés maternité et congés parentaux rémunérés, et l'accès, à un coût abordable, à des services de qualité de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées.

7. La question du statut précaire des travailleuses familiales et de l'exclusion de ces femmes et de ces filles des systèmes de protection sociale a également été abordée. On a fait observer que les soins non rémunérés prodigués par les femmes, ajoutés à

l'absence d'une gamme complète de services et d'infrastructures de soutien, demeuraient le principal facteur d'inégalité de revenus entre femmes et hommes. Plusieurs personnes se sont par ailleurs dites préoccupées par la situation socioéconomique des travailleurs domestiques, qui travaillent souvent sans contrat, contre un maigre salaire et sans aucune protection sociale ou presque.

8. Les participantes et les participants ont souligné que des systèmes nationaux d'offre universelle de soins prévoyant, notamment, une prise en charge des enfants d'âge préscolaire, des personnes handicapées et des personnes fragiles et âgées s'imposaient si l'on voulait contribuer à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes. Il fallait miser sur l'enseignement scolaire et la formation professionnelle pour faire évoluer les mentalités en ce qui concerne la place et les responsabilités traditionnellement dévolues aux femmes et aux filles, et pour leur permettre de trouver un travail rémunéré. Plusieurs mesures étaient prises à cette fin : l'offre d'un enseignement obligatoire universel et gratuit, la mise en place de programmes de repas scolaires et extrascolaires, qui permettent d'améliorer le taux de fréquentation scolaire des filles, l'octroi de bourses d'études aux filles issues de familles marginalisées ou à faible revenu et aux filles handicapées.

9. L'offre de prestations de santé universelles a été jugée comme étant d'une importance essentielle pour parvenir à décharger les femmes et les filles de certaines des responsabilités non rémunérées qu'elles assument au sein de leur foyer. Des exemples de couverture sanitaire renforcée, en particulier pour les femmes et les filles, ont été donnés, notamment dans le domaine de la santé procréative. L'existence de mesures de prévention sanitaire, la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et l'assurance maladie universelle ont également été évoqués comme des exemples de services publics propres à accélérer l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles.

Prise en compte systématique de l'objectif d'égalité des sexes dans la conception et la mise en œuvre des infrastructures durables

10. Les participantes et participants ont souligné qu'il importait de mettre en place des infrastructures durables tenant compte des questions de genre pour alléger le fardeau que les soins et travaux domestiques non rémunérés faisaient peser sur les femmes. Investir dans les énergies renouvelables, les services d'alimentation en eau et d'assainissement, les transports publics et les technologies numériques, par exemple, pouvait permettre de réduire la charge de travail domestique non rémunérée. En améliorant l'approvisionnement des ménages en énergie, on pouvait par ailleurs réduire la mortalité liée à la pollution de l'air intérieur par les biocarburants. De même, on pouvait accomplir des progrès en améliorant l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources en eau, par exemple en protégeant les écosystèmes aquatiques afin d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver la santé humaine, ou en équipant les logements en eau courante, de manière à réduire les corvées d'eau.

11. Les participantes et participants ont fait observer que l'on pouvait également contribuer à prévenir la violence fondée sur le genre en tenant compte des questions de genre lors de la conception des infrastructures de transport rural et urbain, notamment. Employer des femmes, y compris au niveau décisionnel, dans le secteur des infrastructures était un moyen de lutter contre la ségrégation qui régnait sur le marché du travail et par conséquent, contre l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Investir dans l'infrastructure numérique, en particulier dans les zones rurales mal desservies, pouvait améliorer l'accès à l'information et ouvrir aux femmes des débouchés décents en leur permettant de créer leur entreprise.